

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le six février, le Conseil Municipal de la commune d'EXCIDEUIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme SEDAN Annie, Maire,

PRESENTS : M BUFFAT, Mme COURNU, M VAUGRENARD, Mme BOUKHALO, Mme DENYS, M LE GOANVIC, M BOSSAVY, M MAGNOU, M TICHET, Mme PEYTOUR, M NAUD, Mme LACOSTE

ABSENTS : Mme HOTTIAUX, Mme CHAUMONT

PROCURATIONS : Mme HOTTIAUX à Mme SEDAN
Mme CHAUMONT à Mme PEYTOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : M NAUD

Adoption du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018, après correction de certains points demandés par Monsieur BOSSAVY

Deux points sont présentés en préambule :

- Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (École Excideuil-Saint Médard)
- Installation de la SCAR à la ZAE de la Tuilière

**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
CONCENTRE (ECOLE EXCIDEUIL-SAINT MEDARD)**

Madame le Maire relate les diverses rencontres ayant eu lieu ces derniers mois :

- En mars 2018, visite de Madame la Préfète et de Monsieur l'Inspecteur Académique annonçant une baisse d'effectifs sur le territoire.

- En décembre 2018, entretien avec Monsieur GRIFOULLE durant lequel Monsieur Villemaine, Maire de saint Médard d'Excideuil, expose sa proposition de fermer son école, de transférer un poste à Excideuil, de concentrer le pôle scolaire à Excideuil et de créer un pôle périscolaire et accueil de loisirs à Saint Médard. Aval de Monsieur l'Inspecteur.

- Le 4 janvier 2019, rencontre avec le Monsieur le Sous-préfet de Nontron en vue d'obtenir des subventions pour la transformation de la structure de Saint Médard en fonction des nouveaux besoins.

- Le 22 janvier 2019, conseil d'école extraordinaire des 2 écoles, en présence des maires du secteur concernés : Saint Martial d'Albarède, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphael, Clermont d'Excideuil et de Monsieur l'Inspecteur de circonscription.

- Réponse de l'Education Nationale le 14 février prochain.

PROCES VERBAL

INSTALLATION DE LA SCAR SUR LA ZAE

Les démarches sont en cours entre la SCAR et la Communauté de Communes. Le prix proposé est de 1 € le m², soit 35 462 € (parcelle AI 301 d'une superficie de 32 642 m² et parcelle AI 256 d'une superficie de 3 000 m²).

Pour information, la Communauté de Communes propose que la vente se concrétise par acte administratif et non notarial afin de limiter les frais.

REHABILITATION BATIMENT ANCIEN COLLEGE : DEMANDE DE SUBVENTIONS DEPARTEMENT

La Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord réhabilite la bibliothèque d'Excideuil en médiathèque.

La future médiathèque occupera la totalité du rez-de-chaussée de cet immeuble comprenant un étage.

La Communauté de Communes assurera le financement des travaux intéressant la zone concernée et le ravalement partiel des façades.

La Commune pourrait profiter des différentes phases de cette opération pour pérenniser le bâtiment dans son ensemble et préparer une future utilisation des étages.

Le coût estimatif est de 173 600 € HT honoraires compris.

Des subventions sont demandées :

- Au Département, dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 25% soit 43 400 €.

Adoption à l'unanimité.

FIXATION TARIF SIGNALÉTIQUE

Dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, et pour répondre à la réglementation, il a été mis en place une nouvelle signalétique au bénéfice des commerçants, artisans et autres travailleurs, services publics et indépendants par la Commune.

Les commerçants, artisans et autres sur la base d'un prix prévisionnel, ont fait part de leurs besoins et ont signé des contrats d'acquisition de lattes de signalisation dont le tarif est proposé à 52 € HT par latte.

Le prix d'achat des lattes par la Commune est de 52 € HT. Les mâts, charnières et mise en place restent à la charge de la Commune.

Adoption à l'unanimité.

PROCES VERBAL

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

La cité scolaire et l'école élémentaire de Saint Médard ont formulé des demandes de subvention pour les élèves d'Excideuil participants aux voyages scolaires durant l'année 2018/2019. 19 élèves sont concernés et 40 € sont proposés par élève.

Adoption à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES PAR AGENT ET ENSEIGNANT

Madame BIETTE, employée communale et Monsieur FOURNIER, professeur des écoles ont engagé des frais pour les écoles (12 € et 21 €). Ces sommes vont leur être remboursées par la Commune.

Adoption à l'unanimité

PROTOCOLE D'ACCORD DU LIONS CLUB : MISE EN PLACE BOITE A LIVRES

Le Lions Club du Périgord vert propose à la Commune d'Excideuil l'implantation d'une boîte d'échange de livres concrétisée par la signature d'une convention.

Le principe consiste à mettre à disposition, emprunter et partager un livre qui plaît.

L'emplacement retenu se situe place du docteur Achille Moulinier.

Le coût s'élève à 470 € financé à 50% par le Lions Club et 50% par la Commune.

Adoption à l'unanimité

PETITES CITES DE CARACTERE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Messieurs VAUGRENARD Alain et BUFFAT Marc sont désignés pour siéger au conseil d'administration et aux assemblées générales de l'association Petites Cités de Caractère de France.

Adoption à l'unanimité

RENONCIATION SUBVENTION DETR 2017

Le maire rappelle qu'une subvention DETR de 30 % sur un coût prévisionnel de 44 876 € a été obtenue en juin 2017 pour la création d'un city stade.

Il s'est avéré, après consultation de plusieurs entreprises, que le coût estimé était bien en dessous des devis.

PROCES VERBAL

Le choix de la réfection de la cour de l'école élémentaire a été priorisée au détriment du city stade.

La subvention obtenue en 2017 est donc abandonnée.

Adoption par 13 voix POUR, 1 CONTRE (M BOSSAVY) et 1 ABSTENTION (Mme LACOSTE).

QUESTIONS DIVERSES

Madame SEDAN informe :

- Monsieur LAFAYE, agent de la voirie, a fait valoir ses droits à la retraite. Une enveloppe est mise à disposition des élus afin d'offrir un abonnement lui permettant d'assister à tous les concerts organisés par Tom Van Der Bruggen au château durant la saison 2019.
- Rendez-vous prévu le 13 février prochain avec la société MESOLIA, occupant du bâtiment jouxtant l'ancien cinéma, afin d'éclaircir des questions de servitude.
- Le magasin « Au bonheur de aiguilles » situé place Bugeaud va être transféré rue Gambetta.

Madame COURNU informe :

- Suite aux malfaçons constatées à l'école maternelle, l'assurance de l'entreprise AUBERT a dédommagé la Commune à hauteur de 2 250,22 €. L'entreprise DELCAMBRE a été mandatée pour réaliser les travaux.

Monsieur BUFFAT informe :

- Une réunion avec la société SPIE et Monsieur TURPIN technicien des bâtiments de France a eu lieu afin de déterminer les emplacements des Sous Répartiteurs Optiques (armoires fibre).
- Les travaux du centre de secours avancent bien. La Communauté de Communes a pris en charge le dossier de demande d'élargissement de la voie.
- Un sentier des forges et des moulins est créé en collaboration avec l'association Périgourdine des Amis de Moulins entre le moulin des Fourches et le moulin de la Baysse en partenariat avec la mairie de Saint Médard d'Excideuil. Inauguration prévue le 27 mars à 11 heures.
- Les pelles au moulin de la Baysse ont été refaites en régie, magnifique travail des employés municipaux.
- Un projet parcours « Terra aventura » dans Excideuil est à l'étude et sera porté par l'Office de Tourisme après rejet du projet communal.

Madame DENYS informe :

- A compter du 7 mars prochain le marché hebdomadaire va être centralisé place Achille Moulinier, rue Jean Jaurès et place Bugeaud. La place du champ de foire retrouvera sa fonction de parking.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 6 février 2019

PROCES VERBAL

- SOLIHA et l'ASEPT, avec la collaboration de la Municipalité et Conseil Départemental, proposent aux habitants d'Excideuil et alentour, âgés de plus de 55 ans, un atelier gratuit d'information et sensibilisation sur 4 thématiques, dans l'idée de vous aider à vivre, bien vivre, mieux vivre dans votre logement, le plus longtemps possible.

Un truck sera présent sur la commune le 5 avril de 14h à 16h30 place du château autour de l'adaptation du logement.

- La communauté de Communes a édité son bulletin d'information et un agenda disponibles à la mairie

- 15 février : spectacle musical au château

Monsieur BOSSAVY propose que des sacs soient mis à disposition des propriétaires de chiens afin qu'ils ramassent les déjections de leurs animaux. En effet, certaines rues sont encombrées...